



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 118 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

## Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### I. Introduction

1. En application des dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003 est présentée ci-après.

---

\* A/55/150.

\*\* Conformément à la disposition 103.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, l'esquisse du projet de budget-programme est présentée à l'Assemblée générale au plus tard le 15 août de l'année où il n'est pas soumis de budget.

## II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2002-2003 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui s'élève à 2 535 700 000 dollars. Aux taux de 2000-2001, elle se chiffre à 2 475 400 000 dollars, montant déterminé comme suit :

	<i>Millions de dollars des États-Unis</i>
Crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001	2 535,7
À ajouter : Incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2000-2001 (par. 3)	13,2
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 2000-2001 (par. 4)	(13,4)
À ajouter : Activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2002-2003 (par. 5)	30,1
<b>Estimation préliminaire totale pour l'exercice 2002-2003 (par. 6)</b>	<b>2 565,8</b>
À déduire : Missions politiques ayant un mandat limité à l'exercice 2000-2001 (par. 7)	(90,4)
<b>Estimation préliminaire pour 2002-2003, aux taux de 2000-2001</b>	<b>2 475,4</b>

3. Il est rappelé que pour l'exercice biennal 2000-2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a décidé de limiter à 50 % du coût des nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur le montant des crédits à inscrire au budget-programme pour les financer. Par ailleurs, le financement de plusieurs postes approuvés pour l'installation, l'exploitation, l'appui technique et la maintenance du Système intégré de gestion dans les bureaux hors Siège n'était prévu que pour la fin de l'exercice biennal. La budgétisation intégrale de ces postes pour lesquels l'exercice biennal en cours ne prévoit qu'un financement partiel devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 13,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2002-2003.

4. Les crédits d'un montant total de 13,4 millions de dollars affectés au financement de dépenses non renouvelables en 2000-2001 ne seront plus nécessaires. Ils concernent essentiellement le secrétariat de l'Assemblée du millénaire; les sessions extraordinaires et les séances plénières de l'Assemblée générale portant sur l'examen et l'évaluation de l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); la Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée; la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la dernière phase de la mise au point du Système intégré de gestion.

5. Les activités prévues pour l'exercice 2002-2003 comprennent la mise en oeuvre de l'Arrangement international sur les forêts et de la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, ainsi que la convocation d'une session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale. En outre, on continuera de renforcer divers domaines d'activité ou unités, notamment l'Office des Nations Unies à Nairobi, les services de conférence, la consolidation de la paix et l'assistance électorale, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire, les secteurs économique et social et la Cour internationale de Justice. Les besoins résultant de ces activités nouvelles sont estimés à 30,1 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003.

6. Comme lors de l'établissement des budgets précédents, le Secrétaire général examinera avec la plus grande rigueur les montants demandés pour l'exercice 2002-2003. Il tiendra compte dans ses propositions des économies qui pourraient être obtenues en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

7. S'agissant des missions politiques spéciales, on se souvient que, pour l'exercice 2000-2001, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture d'un crédit de 90,4 millions de dollars pour financer les missions qu'elle-même ou le Conseil de sécurité auront autorisées. On aurait pu prévoir dans l'esquisse budgétaire la reconduction de ce montant de 90,4 millions de dollars aux mêmes conditions que dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001; toutefois, comme les recommandations au Secrétaire général qui figurent dans le rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies sont encore à l'examen, on a décidé de n'inclure aucun crédit pour les missions politiques spéciales ni pour l'application des recommandations du groupe d'étude. De même, aucun crédit n'est prévu au titre du renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel des organismes des Nations Unies. Un plan distinct portant sur tous les aspects de la question sera soumis à l'Assemblée générale en temps opportun. Comme le groupe d'étude formule des recommandations de fond, dont l'adoption pourrait avoir d'importantes incidences sur l'esquisse budgétaire, le Secrétaire général estime qu'il vaudrait mieux revenir sur ces questions à un stade ultérieur de la cinquante-cinquième session, lorsque l'on disposera des rapports pertinents.

8. On trouvera dans l'annexe au présent rapport la ventilation de l'estimation préliminaire par titre du budget-programme.

9. Le Secrétaire général recherchera le maximum d'efficacité dans l'utilisation des ressources affectées à l'exécution des produits. Le projet de budget-programme que le Secrétariat présentera pour l'exercice biennal 2002-2003 au terme d'un examen interne très rigoureux mettra en évidence les réalisations escomptées au regard des fonds engagés.

### **III. Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs**

10. Le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6) accorde la priorité aux questions suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable

conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. Il est proposé de garder les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

#### **IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent**

11. Sans l'ajustement correspondant à l'omission des missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire fait apparaître une augmentation de 30,1 millions de dollars, soit 1,2 %, par rapport au montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001. Avec l'ajustement, il représente par rapport à ceux-ci une diminution de 60,3 millions de dollars, soit 2,4 %.

#### **V. Montant du fonds de réserve**

12. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. En conséquence, il est recommandé que son montant soit fixé à 18,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

## Annexe

**Estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2002-2003**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses par titre du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts pour 2000-2001</i>	<i>Accroissement (diminution) des ressources</i>		<i>Total</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	473,6	4,1	0,8	477,8
II. Affaires politiques	231,6	4,7	2,0	236,3
III. Justice internationale et droit international	55,4	1,8	3,2	57,1
IV. Coopération internationale pour le développement	268,8	7,2	2,7	276,0
V. Coopération régionale pour le développement	347,2	4,3	1,2	351,6
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	123,6	4,7	3,8	128,3
VII. Information	143,6	(2,5)	(1,8)	141,1
VIII. Services communs d'appui	441,9	5,0	1,1	446,9
IX. Contrôle interne	19,2	0,6	3,2	19,8
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	60,8	–	–	60,8
XI. Dépenses d'équipement	42,6	(2,8)	(6,7)	39,8
XII. Contributions du personnel	314,3	2,9	1,0	317,2
XIII. Compte pour le développement	13,1	–	–	13,1
<b>Total partiel</b>	<b>2 535,7</b>	<b>30,1</b>	<b>1,2</b>	<b>2 565,8</b>
À déduire : Missions politiques ayant un mandat limité à l'exercice 2000-2001				(90,4)
<b>Estimation préliminaire – Total général</b>				<b>2 475,4</b>